

Compte Rendu Conseil municipal Du 28 mars 2022 à 18 h 30

Date de Convocation : 16 MARS 2022

Membres en exercice : 15

Présents : AVE Annie, RICHE Sylvain, CANDELIER Julien, VOORSPOELS Didier, DESSERY Gérard, TOTH Dominique, CORNET Laurence, POTEAU Ludovic, GELDHOF Thérèse, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël, BETRENCOURT Patricia.

Absents (non excusés) : MUREZ Steeve, CHŒUR Valérie, BLOND Cathy.

Secrétaire de séance : BETRENCOURT Marie

La séance a été déclarée ouverte à 18 h 40 avec 12 membres présents

Madame le Maire demande si le compte rendu du 25 février est conforme.

Aucune observation de la part des conseillers présents, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire présente le compte de gestion 2021 établi par le comptable.

Le Conseil Municipal approuve ce document (Délibération 2022 02 02).

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur RICHE Sylvain présente le compte administratif 2021 et la note de synthèse établis par Madame le Maire.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 (Délibération 2022 02 03).

Madame le Maire revient dans la salle, elle informe le Conseil Municipal que l'affectation des résultats 2021 avec la reprise des excédents du CCAS s'élève à 195 395,87 € ;

Ce résultat sera affecté au Budget Primitif 2022 de la façon suivante :

- Report compte 002..... 171 312,86 €
- Compte 1068 24 083,01 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats 2021. (Délibération 2022 02 04).

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que la Commune est éligible à l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB – Programmation 2022).

Elle propose de solliciter cette aide pour les aménagements au droit de la Mairie, notamment pour améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, améliorer la sécurité et offrir un cadre de vie agréable aux habitants du village.

Les dépenses subventionnables au titre de l'ADVB s'élèvent à 41 000,00 H.T. (coût total de l'opération).

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Adopte l'opération susvisée,
- Demande que ces travaux soient retenus au programme 2022, pour bénéficier d'une subvention de 50 % du montant Hors Taxes, au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourg (ADVB),
- Approuve le Plan de financement annexé à la présente délibération,
- Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022,
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

(Délibération 2022 02 01).

Madame le Maire présente le Contrat de Maîtrise d'œuvre établi par la Société ATC59 concernant les aménagements au droit de la Mairie.

La mission confiée au maître d'œuvre par le maître d'ouvrage se décompose en plusieurs phases : Etudes d'avant-projet, demande de subvention, études du projet, assistance pour la passation des contrats de travaux, direction de l'exécution des travaux, assistance pour opérations de réception.

La rémunération de la mission est fixée à la somme forfaitaire de 3 250,00 € H.T

Le Conseil Municipal accepte la proposition ATC59 et autorise Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement au droit de la Mairie.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

(Délibération 2022 02 05).

Madame le Maire propose à l'assemblée de faire une demande de fonds de concours auprès de la CAPH pour les travaux d'aménagement au droit de la Mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter la CAPH pour l'attribution d'un fonds de concours pour l'opération d'investissement : Aménagement au droit de la Mairie,

Le plan de financement de cette opération sera annexé à la présente délibération. Il est entendu que ce fonds de concours est d'un montant limité à 50 % de l'autofinancement communal de cette opération.

- D'autoriser Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ces propositions.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délégation du Conseil Municipal donnée au Maire par délibération n° 2020 04 03 au titre de l'Article L2122-22 et L2122-23 du CGCT, elle a pris deux décisions, à savoir :

- N° 1/2022 : signature des contrats d'assurance avec la société AXA,
- N° 2/2022 : Contrat de maintenance 2022 des logiciels AFI

Ecole :

Madame GOBERT, Directrice de l'école « La Fontaine » demande au Conseil Municipal si la commune peut financer le voyage de fin d'année, le vendredi 24 juin 2022 à Pairi Daiza en Belgique.

L'APE participe pour les entrées.

Madame le Maire propose de régler le voyage en bus, soit entre 1 500 € et 2 000 €.

A savoir, que cette année les enfants ne sont pas allés à la piscine, donc aucune prise en charge d'entrées et de déplacements.

La fête de l'école se déroulera, le samedi 18 juin 2022 sous la Halle.

Elections présidentielles :

Madame le Maire demande les disponibilités de chacun afin d'établir les plannings pour la tenue du bureau de vote, les 10 et 24 avril prochains.

Divers :

Madame le Maire reparle du PLUi et confirme sa réponse, à savoir, utiliser la zone AU1 avant de toucher à l'AU2.

Monsieur Julien CANDELIER fait remarquer qu'il serait judicieux de dégager du foncier afin d'attirer des accédants ce qui pourrait générer de nouvelles inscriptions à l'école. En effet l'effectif de notre école est en baisse.

Cette baisse s'explique par le départ d'une dizaine d'élèves vers le collègue.

De plus, la crainte de l'inscription d'enfants de la commune vers l'école voisine semble se profiler. Mmes Marie et Patricia BETRENCOURT s'étonnent de ce choix de la part de parents à vouloir changer leurs enfants d'école alors que Wasnes offre, entre autre, des classes connectées, une garderie où les enfants se sentent bien et délivre de plus une alimentation variée et de qualité pour un prix modique. Cette alimentation a un coût. Peut-être faudrait-il faire mieux connaître notre établissement scolaire ?

Madame Patricia BETRENCOURT fait remarquer que les drapeaux à la porte de l'école sont en mauvais état, qu'il faudrait penser à les changer.

Madame le Maire demande si chacun a bien téléchargé l'APPLI Panneau Pocket qui sera utile pour les informations ponctuelles.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 11 avril 2022 à 18 h 30 pour le vote du budget.

La séance est levée à 20 h 00.